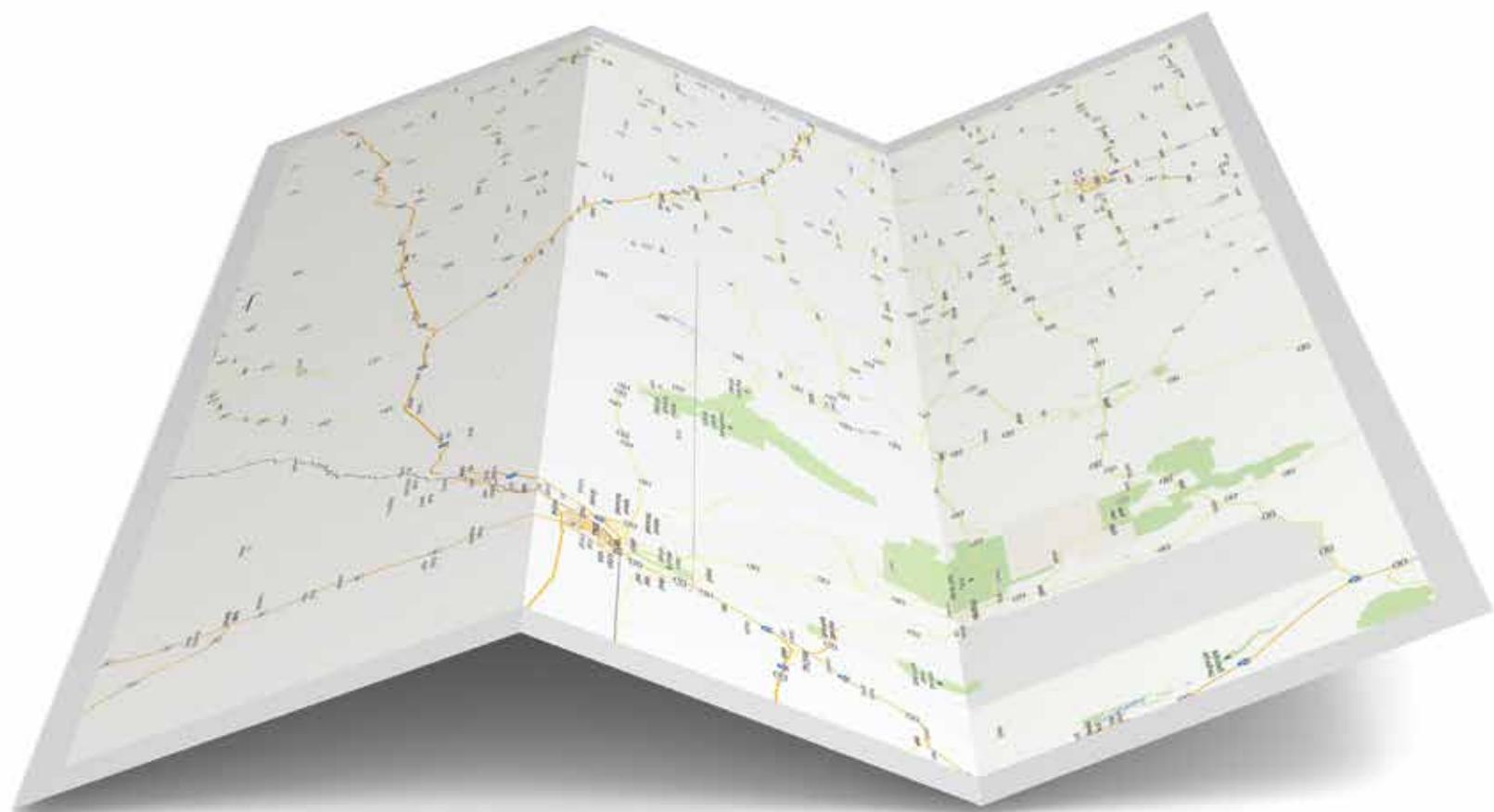


Les **conseillères** et les
conseillers pédagogiques

SPPOM

CONTRIBUENT à
l'innovation et au
DÉVELOPPEMENT
de nos milieux





Qu'est-ce que la conseilance pédagogique ?

Leurs actions **au quotidien**

Les conseillères et les conseillers pédagogiques (CP) ont différents mandats et remplissent différentes fonctions, dont l'accompagnement, l'information, la consultation, le soutien, la formation, l'évaluation, la gestion de projets, la recherche et le développement. Dans le but de permettre un développement professionnel pertinent et efficace, les CP adoptent une approche d'accompagnement et de soutien des équipes.

L'expertise des CP est mise à profit par le développement d'une collaboration avec les équipes d'enseignants et d'intervenants scolaires, les membres de la direction et même les partenaires externes qu'elles ou ils accompagnent. L'innovation, le soutien à l'amélioration des pratiques et la mise en place de solutions durables et adaptées sont au cœur de leur action. De cette façon, les CP ont un impact important sur la réussite des élèves à tous les niveaux, qu'ils présentent ou non des difficultés.

Pour exercer cette fonction, il faut détenir une formation universitaire de premier cycle, notamment en éducation. Il est fréquent que ces professionnelles et professionnels complètent leur formation par un programme universitaire de 2e cycle. Leur formation est en général appuyée par de nombreuses années d'enseignement et plusieurs expérimentations pédagogiques souvent en collaboration avec les milieux de la recherche. Leur pratique nécessite le maintien d'une expertise professionnelle précise et le développement de compétences en accompagnement et en relation d'aide.

- Soutiennent et accompagnent le personnel enseignant et les membres de la direction dans l'application des programmes d'études, ainsi que dans la planification des apprentissages et de l'évaluation.
- Accompagnent le personnel enseignant dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation.
- Participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de projets favorisant la réussite de tous les élèves. Les CP peuvent intervenir spécifiquement sur les pratiques en adaptation scolaire.
- Élaborent et animent des activités de formation et de perfectionnement à la demande du personnel enseignant ou des directions. Les formations peuvent également être élaborées sur la base d'une analyse de la réussite des élèves et des besoins des milieux.
- Donnent des conseils sur le matériel didactique ou complémentaire, sur les logiciels pertinents, sur les moyens d'intégrer les technologies à l'enseignement, sur les méthodes d'enseignement et de gestion des classes. Les CP peuvent animer en classe afin de modéliser certaines tâches ou stratégies d'enseignement.
- Soutiennent et conseillent la direction des écoles ou des centres dans le cadre de l'élaboration du projet éducatif, du plan d'engagement vers la réussite, du plan de formation continue du personnel, etc.
- Collaborent avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère.
- Développent et maintiennent leur expertise professionnelle en accompagnement et en relation d'aide.

Une **offre accrue** de ce service **permettrait...**

- D'offrir un accompagnement plus personnalisé et adapté aux besoins spécifiques du personnel enseignant et des membres de la direction de chaque établissement.
- De soutenir davantage le développement, la consolidation et la mise en place de pratiques pédagogiques novatrices, efficaces et axées sur la recherche.
- De favoriser une démarche réflexive sur les pratiques pédagogiques d'une équipe au regard de la recherche.
- De poursuivre le soutien à l'insertion professionnelle du personnel enseignant.
- De soutenir l'acquisition de compétences pédagogiques chez le personnel enseignant dans des situations particulières (formation professionnelle, classe de préscolaire 4 ans, en voie d'obtention d'une qualification, etc.).
- De développer de nouvelles activités pédagogiques variées et d'élaborer des outils complémentaires pour enrichir et dynamiser l'enseignement en classe.
- D'établir de meilleures passerelles entre le primaire, le secondaire et l'éducation des adultes dans un contexte de transition et de continuité.
- De mieux soutenir le développement et la mise en place de diverses communautés d'apprentissage et de pratique professionnelle.
- De réfléchir aux besoins des élèves, des écoles et des centres dans le but de proposer des solutions permettant de mieux soutenir la réussite scolaire à long terme.